



...le projet de loi de finances pour 2026

MISSION « DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT » ET BUDGET ANNEXE « PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE »

La mission « Direction de l'action du Gouvernement » fédère des entités diverses rattachées au Premier ministre. Pour 2026, le projet de loi de finances (PLF) dote la mission « Direction de l'action du Gouvernement » d'un budget de **1,028 milliard d'euros** en autorisations d'engagement (+0,48 %) et de **1,06 milliard d'euros** en crédits de paiement (+3,34 %).

Le schéma d'emplois prévoit une **baisse de 7 équivalents temps plein (ETP)** pour 2026, supportée intégralement par le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental ».

Les crédits dédiés à la diffusion légale et à l'information administrative sont, pour leur part, inscrits dans le **budget annexe « Publications officielles et information administrative »**, également examiné par le rapporteur.

Dans le prolongement des efforts réalisés les années précédentes, la direction de l'information légale et administrative (Dila) participe activement à l'objectif de maîtrise des dépenses publiques. Les crédits du budget annexe s'élèvent pour 2026 à **147 M€**, pour des prévisions de recettes s'établissant à **175 M€**.

Pour toutes ces raisons, suivant l'avis du rapporteur, la commission a ainsi émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et du budget annexe des « Publications officielles et information administrative ».

1. UNE PROGRESSION MAÎTRISÉE DES DÉPENSES DANS UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE CONTRAINT

A. UNE HAUSSE DES CRÉDITS DU PROGRAMME 129 PORTÉE PAR L'AUGMENTATION DES DÉPENSES DE PERSONNEL

Les crédits inscrits au budget pour 2026 traduisent un effort renouvelé de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Hors dépenses de personnel, les **crédits du programme 129 augmentent de 10,6 M€ en crédits de paiement (CP), soit une augmentation de 1,2 %**, pour s'établir à 598,6 M€. Les **dépenses de personnel** progressent quant à elles de **7 % en 2026, pour atteindre 319,9 M€**.

Les créations d'emplois prévues en 2026 sont limitées à +18 ETP en faveur du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), compensées par la suppression de 25 ETP, au détriment du Haut-commissariat à la stratégie et au plan (HCSP, -10 ETP), du service d'information du gouvernement (SIG, -5 ETP) et de l'Institut national du service public (INSP, -10 ETP). **Le schéma d'emplois pour 2026 subit ainsi une baisse nette de 7 ETP.**

Évolution des crédits au sein du programme 129 (en euros)

N°	Intitulé de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		LFI pour 2025	Demandées pour 2026	Évolution (en %)	LFI pour 2025	Demandés pour 2026	Évolution (en %)
01	Coordination du travail gouvernemental	111 608 602	110 278 275	-1,19	111 608 602	110 278 275	-1,19
02	Coordination de la sécurité et de la défense	405 474 977	430 383 070	+6,14	406 175 209	431 083 302	+6,13
03	Coordination de la politique européenne	18 250 360	19 401 670	+6,31	18 250 360	19 401 670	+6,31
10	Soutien	137 258 344	129 169 621	-5,89	150 396 068	158 147 423	+5,15
11	Stratégie et prospective	22 856 517	23 317 423	+2,02	22 856 517	23 317 423	+2,02
13	Ordre de la Légion d'honneur	30 810 819	30 959 316	+0,48	30 810 819	30 959 316	+0,48
15	Mildeca	15 743 744	15 338 315	-2,58	15 743 744	15 338 315	-2,58
16	Coordination de la politique numérique	81 743 076	81 679 108	-0,08	82 336 299	82 272 331	-0,08
17	Coordination de la politique des ressources humaines de l'État	48 781 438	47 657 620	-2,3	48 781 438	47 657 620	-2,3
Total		872 527 877	888 184 418	+1,79	886 959 056	918 455 523	+3,55

Source : Projet annuel de performances – Annexe au PLF 2026

Un exemple de fusion d'entités du programme 129 : la création du Haut-commissariat à la stratégie et au plan

Annoncée par l'ancien Premier ministre Michel Barnier en octobre 2024, **la création du Haut-commissariat à la stratégie et au plan, issu de la fusion du Commissariat général à la stratégie et à la prospective (France Stratégie) avec le Haut-commissariat au plan**, a été actée par le décret n° 2025-450 du 23 mai 2025.

Sur le plan budgétaire, **la fusion sera effective au 1^{er} janvier 2026**. À la fin de l'année 2025, elle aura déjà généré 12 % d'économies de fonctionnement.

La dotation allouée au HCSP dans le PLF 2026 s'élève à **23,32 M€**, dont 7,12 M€ en crédits hors titre 2. Le projet de loi prévoit également un **schéma d'emplois de -10 ETP**.

Cette fusion constitue un exemple de synergie pertinente qui s'inscrit efficacement dans l'objectif de maîtrise des dépenses publiques.

B. UN EFFORT PARTICULIÈREMENT EXIGEANT POUR LES ENTITÉS DU PROGRAMME 308, EN DÉPIT DE L'ACCROISSEMENT DE LEURS MISSIONS

1. Un gel des moyens dont sont dotées les autorités administratives indépendantes

Les économies demandées aux autorités administratives indépendantes (AAI) sur leurs dépenses de fonctionnement courant atteignent 0,9 M€, soit une baisse de 2,4 %.

Avec un budget de 71,07 M€ en CP hors titre 2, les entités du programme 308 contiennent **l'évolution de leurs crédits**, conformément à l'effort de maîtrise de la dépense publique (+0,1 M€ en CP). La hausse générale des dépenses (+1,97 % en CP) tient essentiellement à la **progression des crédits de titre 2 de 2,7 %**, en raison de facteurs d'évolution automatique.

Si les AAI du programme ne bénéficient d'aucune création de postes en 2026, leur plafond progresse toutefois de 5 équivalents temps plein travaillés (ETPT), pour s'établir à 755 ETPT.

Le rapporteur attire l'attention sur le fait que **cet effort de maîtrise ne permet pas aux entités du programme 308 d'assurer pleinement leurs missions essentielles**.

À titre d'illustration, la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) indique ne pas disposer des moyens nécessaires pour recruter les experts indispensables au **renforcement des capacités de contrôle en matière d'ingérences étrangères**. Enfin, le Défenseur des droits (DDD), qui avait sollicité 14 ETP supplémentaires, n'obtient aucune création de postes et doit recourir de **manière massive à des stagiaires** – environ 80 par an.

Évolution des crédits au sein du programme 308 (en euros)

N°	Intitulé de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		LFI pour 2025	Demandées pour 2026	Évolution (en %)	LFI pour 2025	Demandés pour 2026	Évolution (en %)
02	Cnil	30 287 188	31 228 373	+3,11	30 287 188	31 228 373	+3,11
03	Arcom	49 898 887	50 521 416	+1,25	49 898 887	50 521 416	+1,25
05	CGLPL	5 773 296	5 705 901	-1,17	6 214 519	6 146 795	-1,09
06	Autres AAI	4 977 758	6 324 505	+27,06	4 977 758	6 324 505	+27,06
	06.01 Cada	2 037 292	2 194 826	+7,73	2 037 292	2 194 826	+7,73
	06.02 CCNE	1 500 486	2 082 253	+38,77	1 500 486	2 082 253	+38,77
	06.03 CNCDH	1 439 980	2 047 426	+42,18	1 439 980	2 047 426	+42,18
09	Défenseur des droits	30 935 772	31 206 422	+0,87	30 935 772	31 206 422	+0,87
10	HATVP	24 738 843	10 531 674	-57,43	12 269 965	11 531 674	-6,02
12	CNCTR	3 502 643	3 798 954	+8,46	3 502 643	3 798 954	+8,46
13	CSDN	741 595	806 088	+8,7	741 595	806 088	+8,7
Total		150 855 982	140 123 333	-7,11	138 828 327	141 564 227	+1,97

Source : *Projet annuel de performances – Annexe au PLF 2026*

2. Un accroissement significatif des missions confiées aux entités du programme

La majorité des AAI du programme voient leur activité croître en 2026, en raison des nouvelles missions confiées, sans pour autant que leurs moyens ne soient renforcés pour y parvenir.

La mise en place, depuis le 1^{er} octobre 2025, du **nouveau téléservice prévu par la loi du 25 juillet 2024 relative à la prévention des ingérences étrangères** accentue la charge de la HATVP. Le rapporteur préconise, par la voie d'un amendement, d'accorder 6 ETP supplémentaires à l'institution, afin d'assurer les missions confiées.

De nouvelles compétences dans le cadre du **règlement européen sur les services numériques** (RSN) sont confiées à l'Arcom et à la Cnil en matière de transparence algorithmique, de ciblage publicitaire et de profilage des mineurs.

Enfin, en 2026, en vertu de la loi de bioéthique de 2021, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) organisera les **états généraux de la bioéthique**, auxquels 0,6 M€ est consacré.

Dans ce contexte, le rapporteur tient, à titre personnel, à affirmer la nécessité de maintenir les trajectoires budgétaires prévues par le PLF 2026 et de doter des moyens idoines les entités du programme 308, pour qu'elles puissent véritablement exécuter leurs missions.

Comparaison européenne des entités

Le rapporteur a émis le souhait d'objectiver le débat autour des critiques portées à l'encontre des AAI françaises, parfois perçues comme trop nombreuses et trop coûteuses. Dès lors, une comparaison européenne conduit à tirer deux enseignements :

- Les périmètres d'action des entités européennes ne se recouvrent qu'imparfaitement ;
- La France se place dans le bas du tableau européen en effectifs comme en moyens.

Un focus sur la Cnil permet de constater qu'elle dispose d'un **budget et d'effectifs particulièrement limités** au regard du rang démographique de la France. L'équivalent allemand de la Cnil, la Bundesbeauftragte für den Datenschutz und die Informationsfreiheit, dispose de plus de 1 000 ETP en moyenne sur les cinq dernières années pour 84 millions d'habitants, soit bien plus que la Cnil avec un peu moins de 300 ETP pour 70 millions d'habitants et que l'homologue italien bénéficie de 150 ETP pour 59 millions d'habitants. En revanche, les budgets allemands et italiens avoisinent respectivement 100 M€ et 42 M€ par an, bien au-delà des 31 M€ d'euros de la Cnil.

Enfin, compte tenu des risques qui pèsent sur le budget des AAI et API de la mission, le rapporteur entend rappeler que l'indépendance des AAI, non absolue, dépend de la loi et des moyens qui leurs sont accordés. Dès lors, le rapporteur en appelle, à titre individuel, à la **responsabilité des parlementaires**, garants de cette indépendance, en accordant aux AAI les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions.

2. UN BUDGET STRUCTURÉ AUTOUR DU RENFORCEMENT DES MOYENS DE CYBERSÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES

A. UNE PROGRESSION DES CRÉDITS, PRINCIPALEMENT AU BÉNÉFICE DU SGDSN, AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DE LA STRATÉGIE DE CYBERSÉCURITÉ

L'Anssi identifie **trois évolutions majeures** : une capacité accrue des attaquants à conduire des **opérations massives en des délais très courts** ; un basculement d'une logique d'espionnage ciblé vers des **actions de déstabilisation et de sabotage** ; et une convergence croissante des motivations **entre acteurs étatiques et cybercriminels**.

1. Le renforcement de la résilience cyber de la sphère publique, portée par le SGDSN, dans un contexte de menaces accrues

Le budget pour 2026 concentre un effort spécifique autour des enjeux de **cybersécurité et de prévention des ingérences étrangères**. À ce titre, les crédits de paiement alloués au SGDSN augmentent de 25 M€ et **le schéma d'emplois prévoit la création de 18 ETP**. Hors transferts en base, **ses crédits de masse salariale augmentent de 13,8 M€ (+12,5 %)**.

La **nouvelle stratégie nationale de cybersécurité**, adoptée en novembre 2024, fixe un **cap renouvelé en matière de cyber-résilience**. Dans ce contexte, le SGDSN, en particulier à travers l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), se voit confier de **nouvelles missions** comme la **mise en œuvre de la directive NIS2**, pour laquelle il jouera un rôle de régulateur, de contrôle et d'aide au développement des services numériques ; la mise en application du **règlement sur la résilience cyber (CRA)** pour lequel il assurera le rôle d'autorité notifiante en charge d'évaluer et de contrôler les organismes d'évaluation de la conformité (OEC) ; et **l'actualisation du règlement sur la cybersécurité (CSA)**, pour lequel il veillera à la bonne articulation des schémas nationaux et européens de certification.

Les entités du programme 308 déclinent elles aussi des politiques en matière de renforcement cyber. Dans cette optique, la Cnil consacre l'un de ses axes prioritaires à la cybersécurité dans son **plan stratégique 2025-2028** tandis que la HATVP sécurisera son système d'information et ses outils numériques, lesquels hébergent des **données personnelles sensibles**.

2. Lutte contre les manipulations de l'information et les ingérences étrangères : une montée en puissance de Viginum et un renforcement de la coordination publique

Le service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères (Viginum) **poursuivra en 2026 sa montée en puissance**, avec 3 ETP supplémentaires. Dans un contexte d'intensification des menaces liées aux ingérences étrangères, plusieurs projets structurants seront engagés en 2026 à l'instar du **projet TRILOG**, programme interministériel de centralisation de la technique de recueil de données informatiques qui doit permettre d'offrir à la CNCTR des capacités accrues de contrôle.

Viginum constate une profonde mutation des opérations d'ingérence numériques étrangères, qui cherchent désormais moins à diffuser des contenus trompeurs qu'à instrumentaliser les tensions internes pour polariser l'opinion. Le paysage informationnel subit une triple pression :

1° Une **pression stratégique**, portée par l'instrumentalisation de l'espace numérique par des acteurs étrangers exploitant nos principes démocratiques pour semer la confusion, affaiblir la confiance dans les institutions et peser sur les débats publics.

2° Une **pression systémique**, résultant des transformations du paysage numérique : montée en puissance des influenceurs ou la multiplication de médias alternatifs administrés depuis l'étranger traduits automatiquement par l'intelligence artificielle (IA).

3° Une **pression idéologique**, marquée depuis début 2025 par une offensive contre la souveraineté démocratique européenne. Sous couvert de défense de la liberté d'expression, cette stratégie se traduit par une réduction des financements américains dédiés à la lutte contre la désinformation et un discours hostile aux médias traditionnels et aux régulateurs.

B. UNE POLITIQUE D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ENCORE EN DEÇÀ DES BESOINS STRATÉGIQUES, MALGRÉ DES INITIATIVES STRUCTURANTES QU'IL FAUT DÉSORMAIS AMPLIFIER

1. Une dynamique qui peine à se concrétiser, comme en témoigne le faible volume d'investissements programmés, mettant en lumière un manque d'ambition

Si les crédits dédiés à la direction interministérielle du numérique (Dinum), qui conduit la **stratégie de l'État en matière d'intelligence artificielle à travers son département Etalab**, apparaissent peu satisfaisants au regard des enjeux, certains projets et actions présentées au rapporteur lors des auditions sont toutefois prometteurs.

À cet égard, le SGDSN est étroitement associé à la création le 3 février 2025 de l'**Institut national de l'évaluation et de la sécurité de l'intelligence artificielle** (Inesia) qui vise à fédérer un écosystème national en réunissant les capacités de recherche des acteurs français.

Depuis 2025, la Cada expérimente le recours à l'IA pour réduire les délais de traitement des demandes de conseil. L'outil en phase d'expérimentation propose des **projets de réponses et facilite le tri des demandes** nécessitant ou non un examen par le collège.

2. Un secteur de plus en plus encadré, mais dont la régulation risque d'être entravée par des ressources limitées, en particulier de la Cnil et de l'Arcom

L'année 2026 sera marquée par la poursuite de l'entrée en vigueur du règlement européen sur l'intelligence artificielle (RIA). Ce règlement vise à garantir que le développement et l'utilisation des produits et productions de l'IA respectent les droits fondamentaux et les valeurs européennes. L'Arcom devrait exercer des compétences nouvelles à ce titre en tant qu'autorité pressentie pour devenir **autorité de surveillance du marché** pour **certains systèmes d'IA**, notamment ceux destinés à interagir avec le public et sera chargée de la supervision des hypertrucages (*deepfakes*).

De son côté, la Cnil souligne la **complémentarité forte entre le RIA et le RGPD**. L'utilisation des données personnelles étant au cœur du fonctionnement de nombreuses IA, une **articulation efficace entre la régulation de l'IA et l'application du RGPD est indispensable**. Pour autant, la Cnil a alerté le rapporteur sur l'absence de moyens supplémentaires pour mener à bien ces missions, alors qu'elle avait évalué ses besoins à +15 ETP pour 2026. Pour assurer à la Cnil les moyens concrets de mettre en œuvre le RIA, le rapporteur propose de relever ses effectifs de la Cnil de 10 ETP.

Les risques liés aux outils d'intelligence artificielle en matière d'accès aux droits, de protection des données et du processus démocratique

Le Défenseur des droits, initialement mobilisé sur les enjeux de discrimination algorithmique, constate désormais que **l'usage des algorithmes et de l'intelligence artificielle touche l'ensemble de ses missions de protection des droits et libertés**.

Selon lui, les biais algorithmiques sont **rarement détectables au niveau individuel et une analyse globale est nécessaire**.

Le Défenseur des droits a fourni un exemple d'une expérience en conditions réelles révélatrice de biais persistants.

Entre 2021 et 2023, trois associations ont diffusé des offres d'emploi neutres dans leur formulation. Les résultats ont mis en évidence un **ciblage différencié selon le sexe** : les annonces d'auxiliaires petite enfance et de secrétaires ont été proposées à 94 % et 92 % à des femmes alors que les offres de pilote ou de responsable d'infrastructure informatique ont été adressées respectivement à 85 % et 68 % à des hommes.

Le Défenseur des droits a rappelé que le ciblage doit s'accompagner de **garanties minimisant les biais**.

Il convient de s'assurer que les entités du programme soient dotées des moyens suffisants pour mener leurs missions et lutter efficacement contre les dérives et les menaces liées à l'avènement des instruments d'IA pour les Français.

3. UNE GESTION RIGOUREUSE, À SALUER, DU BUDGET ANNEXE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE (BAPOIA)

A. UN BUDGET EN BAISSÉ SUR LE PLAN DES DÉPENSES COMME DES RECETTES

1. Une baisse des dépenses dans le prolongement des exercices précédents, qui devrait se poursuivre dans les années à venir

Pour l'exercice 2026, le montant des crédits du BAPOIA, qui s'élève à **145,7 M€ en AE** et **147,4 M€ en CP**, présente une légère hausse de 0,2 M€ en AE (+0,16 %) et une baisse de 1,6 M€ en CP (-1 %). Hors compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions », les crédits du BAPOIA affichent la même stabilité en AE avec un montant de **141,8 M€** et une diminution en CP avec -1 % (**143,5 M€**). Les dépenses de personnel diminuent quant à elles, à périmètre constant, de 1,1 M€ (50,9 M€, soit -2,12 %).

Dans le détail, les crédits du **programme 623 « Édition et diffusion »** s'élèvent à 43,7 M€ en CP (+4 %) et ceux du **programme 624 « Pilotage et ressources humaines »** s'élèvent en 2026 à 103,7 M€ en CP (-3,1 %).

2. Une baisse des recettes principalement liée à l'organisation des élections municipales et communautaires

Le niveau prévisionnel des recettes retenu pour l'exercice 2026 est évalué à 175,3 M€, soit un montant total présentant une baisse de 5 % (-5,7 M€), afin de tenir compte :

- des effets régulièrement constatés du cycle électoral, en raison **d'investissements communaux moins dynamiques** l'année de la tenue des élections municipales (-65 M€ soit une baisse de 9 %) et qui entraînent une **baisse des recettes issues des annonces** publiées au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) ;
- des effets de la **situation économique** sur le comportement des annonceurs publics et de la fin de la convention passée avec les concentrateurs d'annonces au 31 décembre 2026.

La trajectoire 2026-2028 tend vers une stabilisation du niveau de recettes autour de **170,3 M€**.

L'excédent dégagé entre les recettes et les dépenses atteint près de 28 M€, soit un peu moins que l'année précédente (30,5 M€).

B. UN SCHÉMA D'EMPLOIS STABILISÉ APRÈS PLUSIEURS ANNÉES DE RÉDUCTION DES EFFECTIFS, N'AFFECTANT PAS LES AMBITIONS DE TRANSFORMATION ET D'AMÉLIORATION DE LA DILA

1. Après une longue période de diminution progressive des effectifs, la Dila entérine la stabilisation de son schéma d'emplois

Le plafond d'emplois de la Dila pour l'année 2026 est fixé à **487,16 ETPT**. Il progresse de 1,25 ETPT par rapport à 2025 (485,91 ETPT), soit une hausse de 0,26 %. Au cours des trois dernières années, la Dila a engagé d'importantes réductions d'effectifs, se traduisant par une baisse significative de son plafond d'emplois.

Schéma et plafond d'emplois de la Dila entre 2020 et 2024 et prévu en 2025-2026

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prévisions)	2026 (prévisions)
En ETP	-17	-11	-7	-15	-20	0	0
En ETPT	-32	-12	-2	-2	-22	-13	1

Source : réponses au questionnaire adressé à la Dila

Pour mémoire, comme indiqué dans l'avis du rapporteur pour l'exercice 2025, ces suppressions d'emplois (une baisse de 37 % des effectifs sur la période 2014-2024) ont été rendues possibles par la **mise en œuvre de réformes structurelles**, notamment grâce aux nouveaux outils de production normative (NOPN) visant à construire un processus totalement dématérialisé et à fluidifier la production des textes normatifs depuis leur rédaction dans les ministères jusqu'à leur publication au *Journal officiel*, **désormais finalisée**.

2. La Dila poursuit en 2026 son projet de transformation numérique et de satisfaction de l'utilisateur

Face à la montée en puissance des plateformes d'IA disposant de modes de référencement très efficaces et qui se substituent progressivement aux moteurs de recherche, la Dila doit s'adapter afin de conserver le dynamisme de progression de ses sites. Cette adaptation passe par la **valorisation des contenus en tant que bases de données fiables et vérifiées** ainsi que par le **développement de sa position de marque**, en particulier à travers ses trois sites phares que sont *Vie publique*, *Légifrance* et *Service public*.

Par ailleurs, pour garantir un accès fluide à l'information administrative et adapté aux besoins de chacun, la Dila développe de nouveaux canaux d'interaction avec les usagers comme les réseaux sociaux ou la création d'une **application mobile interministérielle**, en cours de développement conjointement avec la Dinum, **pour faciliter les démarches administratives**.

L'objectif principal est de **concentrer l'activité** de développement des démarches de la Dila là où elle a la **plus forte plus-value**. À ce titre, le montant des investissements dédiés à l'action « 02 – Information administrative et vie publique » du programme 623 est porté **de 3 M€ en 2025 à plus de 6,7 M€ en 2026**.

La commission a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et du budget annexe « Publications officielles et information administrative » inscrits au projet de loi de finances pour 2026.

Cette mission et ce budget annexe seront examinés en séance publique le 10 décembre 2025.

POUR EN SAVOIR +

- Annexes au projet de loi de finances pour 2026 : [mission](#) « Direction de l'action du Gouvernement » et [budget annexe](#) « Publications officielles et information administrative »



Muriel Jourda

Présidente
de la commission

Sénateur
(Les Républicains)
du Morbihan



Michel Masset

Rapporteur
pour avis

Sénateur
(Rassemblement
Démocratique et
Social Européen)
de Lot-et-Garonne

[Commission des lois constitutionnelles,
de législation, du suffrage universel,
du Règlement et d'administration générale](#)

Téléphone : 01 42 34 23 37

Consulter le [dossier législatif](#)

